

Prêté un serment solennel conçu en ces termes.

Je N. N. déclare, que le malheur des tems ayant permis que la Corse ait perdu son principal soutien dans la personne de l'illustrissime Seigneur Gafforio, qui a rempli avec tant de gloire la qualité de Général des Confédérés de cette Isle; & la situation présente des affaires du Pays exigeant de prendre à tems les mesures convenables pour se garantir de l'assujettissement à un joug tyrannique; je promets & m'engage de ne prêter l'oreille à aucune proposition qui pourroit être contraire aux réglemens établis par ledit Seigneur Gafforio, & confirmés dans l'assemblée générale des Confédérés convoquée, ces jours-ci, dans la Ville de Corte, & que les articles arrêtés dans le Conseil tenu postérieurement en ladite Ville seront exécutés, respectés & suivis comme si ledit Seigneur Gafforio étoit encore en vie, & nous en eut prescrit lui-même l'observation.

Je jure & promets aussi que je ne pardonnerai & n'épargnerai en aucun tems les assassins & les meurtriers qui ont ôté ou ont contribué à ôter la vie au Seigneur Gafforio; mais que je les poursuivrai; & que j'agirai contre-eux comme il est ordonné & permis d'agir contre des brigands & des criminels au premier chef.

Et comme quiconque propose de changer la condition d'hommes libre en celle d'esclave, doit être considéré comme blasphémateur contre la Patrie, nous jurons & promettons de tenir pour tel quiconque proposera de se soumettre ou de faire la paix avec le Gouvernement Genois, & que toute personne qui se rendra coupable d'un pareil attentat, en sera punie par le supplice d'avoir la langue coupée.

Tout